

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social: 2000 euros

Siège social: I4, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 JUIN,
A 11 heures,

Les associés de la société SARL A3R EUROPLUS au capital de 2000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur RADI ABDELLATIF, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social: 2000 euros

Siège social: 14, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, de ce bénéfice qui s'élève à 7981 Euro comme suit:

Report à nouveau 7981 Euro

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés.

Certifié conforme

Associés Présents

Radé Abdellah F.

A3R EUROPLUS
14, Rue Auguste Delaune
93200 Saint-Denis
Tél.: 01 49 33 35 61
Siret: 49020305600018

A3R EUROPLUS SARL

Société à Responsabilité Limitée

Capital Social: 2000 euros

Siège social: 14, rue Auguste Delaune 93200 Saint Denis

RAPPORT DE GESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 169423 Euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 159769 Euro.

Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 9654 EUROS.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2024, notre société devrait développer son chiffre d'affaires et maîtriser ses charges.

Depuis le 31/12/2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 7981 Euro.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce bénéfice qui s'élève à 7981 Euro comme suit :

Report à nouveau 7981 Euro

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

M.RADI ABDELLATIF

A3R EUROPLUS

14, Rue Auguste Delaune

93200 Saint-Denis

Tél.: 01 49 33 35 61

Siret: 49020305600018

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise <u>A3R EUROPLUS SARL</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>14 RUE AUGUSTE DELAUNE 93200 SAINT DENIS</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>4</td><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td><td>3</td><td>0</td><td>5</td><td>6</td> </tr> </table>												4	9	0	2	0	3	0	5	6
4	9	0	2	0	3	0	5	6												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>						1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>1</td><td>2</td> </tr> </table>						1	2					
1	2																			
1	2																			

				Exercice N clos le									
				<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td> </tr> </table>		3	1	1	2	2	0	2	4
3	1	1	2	2	0	2	4						
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012									
	Fonds commercial *												
	Autres *	014		016									
	Immobilisations corporelles *	028	24 131	030	19 812	4 319							
	Immobilisations financières * (1)	040	2 043	042		2 043							
Total I (5)		044	26 174	048	19 812	6 362							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS												
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
	Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066									
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	10 789	070		10 789							
	(2) Autres* (3)	072	8 249	074		8 249							
	Valeurs mobilières de placement	080		082									
	Disponibilités	084	106 878	086		106 878							
	Charges constatées d'avance*	092		094									
Total II		096	125 917	098		125 917							
Total général (I + II)		110	152 091	112	19 812	132 278							
PASSIF						Exercice N 1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120				2 000							
	Écarts de réévaluation	124											
	Réserve légale	126				200							
	Réserves réglementées*	130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131			)	132							
	Report à nouveau	134				91 431							
	Résultat de l'exercice	136				7 981							
	Subventions d'investissement	137											
	Provisions réglementées	140											
	Total I		142				101 612						
Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164											
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166				2 400							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		358	)	172	28 266						
	Produits constatés d'avance	174											
Total III		176				30 666							
Total général (I + II + III)		180				132 278							
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 960							
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A3R EUROPLUS SARL

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 1 0 1 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*			209		210	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services*		217		218	169 423
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	169 423

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	11 248
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* : (dont crédit bail : 5 645 - mobilier.....- immobilier :)				242	41 641
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243 244	1 660 2 348
Rémunérations du personnel*				250	83 349
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	16 505
Dotations aux amortissements*				254	1 867
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262 2 810
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	159 769

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
---------------------------	-----	--	-------------------------	-----	--

Produits exceptionnels (IV)				290	
-----------------------------	--	--	--	-----	--

Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	264
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			

Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	1 409
---------------------------------	--	--	--	-----	-------

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

				310	7 981
--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

7 981

314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles*			322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 409	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	264
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		
			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989	
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
ZFANG (44 quaterdecies)	345				
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1
Déficit col. 2

352

9 654

354

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : *					360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1
Déficit col. 2

370

9 654

372

N° 2033-B-SD

[illegible]

N° 2033-B-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A3R EUROPLUS SARL

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	17 389	452		454		456	17 389				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	3 782	472	2 960	474		476	6 742				
	Immobilisations financières	480	2 043	482		484		486	2 043				
TOTAL		490	23 214	492	2 960	494		496	26 174				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	15 580	532	866	534		536	16 446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	2 365	562	1 001	564		566	3 366		
TOTAL		570	17 945	572	1 867	574		576	19 812		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A3R EUROPLUS SARL

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)1 Indemnités pour congés à payer,
charges sociales et fiscales correspondantes

2

3

4

5

6

7

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A3R EUROPLUS SARL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	169 423	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1		106	169 423
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	17 196	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	11 918	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	23 776	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	2 810	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3		152	55 699
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 113 723
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	113 723	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 4 9 0 2 0 3 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A3R EUROPLUS SARL

ADRESSE (voie) 14 RUE AUGUSTE DELAUNE

CODE POSTAL 93200

VILLE SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RADI Prénom(s) ABDELLATIF

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 06121974 N° Département 99 Commune TAN TAN (MAROC) Pays

Adresse : N° 1 Voie rue des Jonquilles

Code Postal 91100 Commune Villebon sur Yvette Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique RADI Prénom(s) ABDELKRIM

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01011964 N° Département 99 Commune LAMNIZLA (MAROC) Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

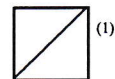
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 4 9 0 2 0 3 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A3R EUROPLUS SARL

ADRESSE (voie)

14 RUE AUGUSTE DELAUNE

CODE POSTAL

93200

VILLE

SAINT DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD

2025

Exercice ouvert le 01012024

et clos le 31122024

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime simplifié d'imposition

x

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

A3R EUROPLUS SARL
14 RUE AUGUSTE DELAUNE
93200 SAINT DENIS France

Adresse du siège social :

14 RUE AUGUSTE DELAUNE
93200 SAINT DENIS

SIRET 49020305600012

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées SERVICES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable
au taux normalBénéfice imposable
à 15 %

9 654

Déficit

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets
et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées
(art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐Jeunes entreprises innovantes ☐Zone franche urbaine -
Territoire entrepreneur ☐Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐Autres dispositifs ☐Zone de restructuration de
la défense, art. 44 terdecies ☐Bassins urbains à dynamiser
(BUD), art. 44 sexdecies ☐Zone de développement
prioritaire, art. 44 septdecies ☐Société d'investissement
immobilier cotée ☐Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées relevant du
taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	--

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
--	-----------------------------

Tél : _____

Tél :

CGA		Viseur conventionné		N° d'agrément CGA
-----	--	---------------------	--	-------------------

Qualité : GERANT 14, Rue Auguste Delaune

Date : 06052025

Lieu : ST DAVID

GERANT

14, Rue Auguste Delaune

Nom du signataire : M RADI ABDELLATIF 93200 Saint-Denis

Tél.: 01 49 33 35 61

Siret: 49020305600018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e					
						f					
						g					
						h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3		Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires 5		Remboursements 6		Indemnités forfaitaires 7	
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											